

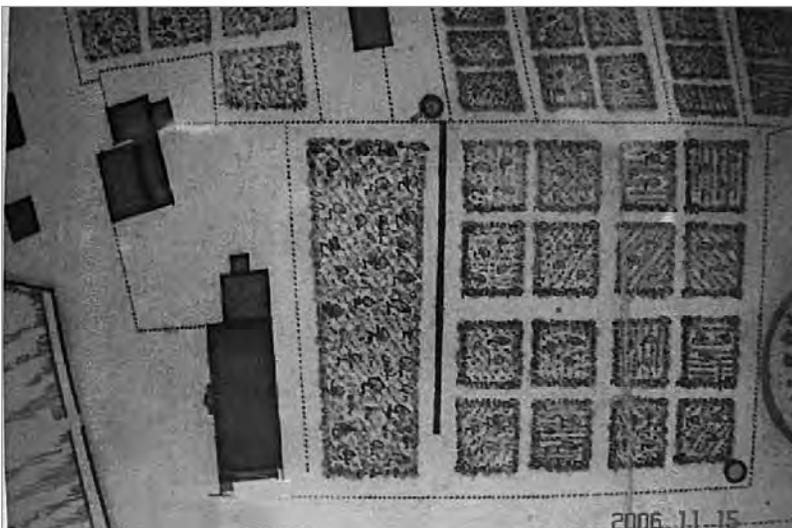
DEUX EXEMPLES DE JARDINS CIVILS À MONTRÉAL AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

MARIE-JOSÉ FORTIER est architecte paysagiste et muséologue; elle a récemment terminé son doctorat. Sa recherche portait sur les jardins canadiens durant le Régime français. Elle est spécialisée en histoire des jardins.

> MARIE-JOSÉ
FORTIER

Des documents récemment découverts aux Archives nationales de France, Centre des archives d'outre-mer (CAOM), apportent des précisions sur l'état de la propriété de Claude de Ramezay un peu après sa mort. Ils permettent également de donner une forme aux jardins et de confirmer leur existence. La disposition de la propriété offre un modèle d'aménagement à plusieurs zones tel qu'il apparaît dans les plans de ville de la Nouvelle-France dès 1670. Ce modèle se trouve surtout en milieu urbain, quoiqu'il existe aussi des exemples de segmentation des espaces extérieurs dans les propriétés de banlieue. L'aménagement peut revêtir des formes riches et complexes, comme nous le verrons dans le cas de l'hôtel particulier du seizième gouverneur de la colonie, le marquis Philippe de Rigaud de Vaudreuil.

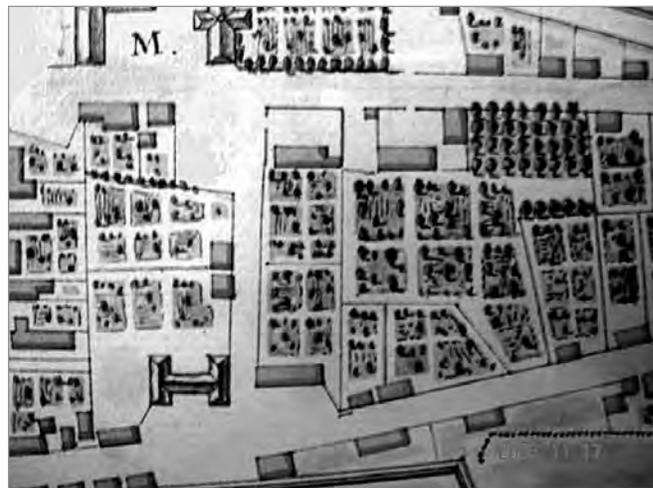
La composition des espaces extérieurs en plusieurs zones à usage différencié apparaît comme un ajustement aux pratiques métropolitaines reproduites dans un contexte aux ressources limitées, dans les deux cas que nous allons illustrer, soit deux membres de l'administration coloniale. Le gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay (1659-1724), occupe ce poste durant vingt ans, à partir de 1704 ; Philippe de Rigaud de Vaudreuil (1643-1725) est d'abord nommé gouverneur de Montréal (de 1698 à 1703), puis gouverneur de la Nouvelle-France (de 1703 à 1725). Les jardins et les espaces extérieurs de ces deux propriétés sont aménagés de manière à rehausser et à compléter la demeure. Ces deux jardins jouent un double rôle, espaces à la fois privés et institutionnels. Dans leur première fonction, les



ILL. 1. LEVASSEUR DE NERÉ, JACQUES, 1704, « PLAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL LEVÉ EN L'ANNÉE 1704 », MAISON ET JARDINS DU MARQUIS DE VAUDREUIL, PLAN MANUSCRIT, 50 X 90 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, 468/5PFA.



ILL. 2. CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH, 1717, « PLAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN CANADA, NOUVELLE-FRANCE, DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE », JARDINS DE PARTICULIERS DANS LA VILLE, 500 TOISES, JUIN, PLAN MANUSCRIT, 52,5 X 78,7 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, 03DFC472B.



ILL. 3. CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH, 1725, « PLAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL », JARDINS DE PARTICULIERS, 300 TOISES, 10 SEPTEMBRE, PLAN MANUSCRIT, 51,9 X 73,9 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, 475/5PFB.

jardins comportent des parties utilitaires et d'agrément alors que, pour répondre à la seconde, ils doivent offrir un espace social, voire de représentation.

Dans cet article, nous décrivons la composition de ces deux jardins aménagés à Montréal au début du dix-huitième siècle. Nous y avons trouvé des éléments et des dispositions propres aux courants adoptés par la bourgeoisie et la petite noblesse dans des provinces françaises, au cours de la même période : présence d'un jardin, qui peut servir de cadre de rencontre et comporte conséquemment des caractères d'apparat, et structuration de la propriété, pour mettre en valeur la demeure et les espaces extérieurs. Nos deux exemples en sont l'illustration.

LES JARDINS DE L'HÔTEL DU MARQUIS DE VAUDREUIL

À Montréal, les jardins de la résidence du marquis de Vaudreuil peuvent être considérés, en regard de la composition et de la complexité des espaces aménagés, comme l'équivalent des jardins du palais de l'intendant à Québec. Bien qu'il s'agisse d'une

résidence privée, les lieux peuvent se prêter à des fonctions politiques et administratives, y compris la représentation du pouvoir colonial et, de ce fait, ils deviennent des espaces institutionnels. Cette double fonction explique le caractère recherché de la composition des espaces, la qualité de l'habitation et des jardins. Deux types de documents cartographiques, soit les plans de Montréal et des plans spécifiques de la résidence, nous permettent, d'une part, de juger de l'évolution des jardins de 1704 à 1731 et, d'autre part, de connaître la composition précise de cet aménagement urbain. À ces manuscrits s'ajoutent des documents écrits qui corroborent l'information contenue dans les plans mentionnés.

En 1704, les jardins du marquis sont représentés simplement ; on y trouve d'abord l'arrangement assez fréquent de l'espace carré ou rectangulaire subdivisé en quatre grandes zones, à leur tour fractionnées en autant de carrés, avec puits attenant. Un rectangle de verdure, situé à proximité de la maison, s'ajoute à cette composition : il en est séparé de la zone du potager par un long mur maçonné qui court d'ouest en est (ill. 1).

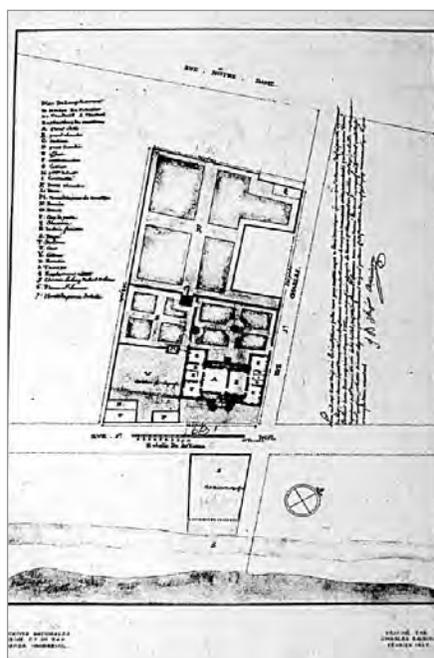
Sur le plan de 1717 (ill. 2), la maison qui précède la construction de l'hôtel particulier occupe le même emplacement ; au sud, on peut voir la cour avec remise et, à l'arrière, un grand espace dédié au jardin. Cette zone, subdivisée en neuf carrés définis par des allées qui se coupent à angle droit, est bordée d'une plantation et entourée d'une clôture de pieux.

En 1723, le gouverneur entreprend la construction d'une résidence plus cossue, que certains historiens assimilent à l'hôtel parisien de la même période ; sur le plan de 1725 (ill. 3), on peut voir le nouveau bâtiment, toujours flanqué à sa gauche de la cour et d'un bâtiment de service, et le jardin à l'arrière. Ce dernier a gardé une allure semblable, bien que deux nouveaux bâtiments soient venus réduire l'espace qu'il occupait initialement.

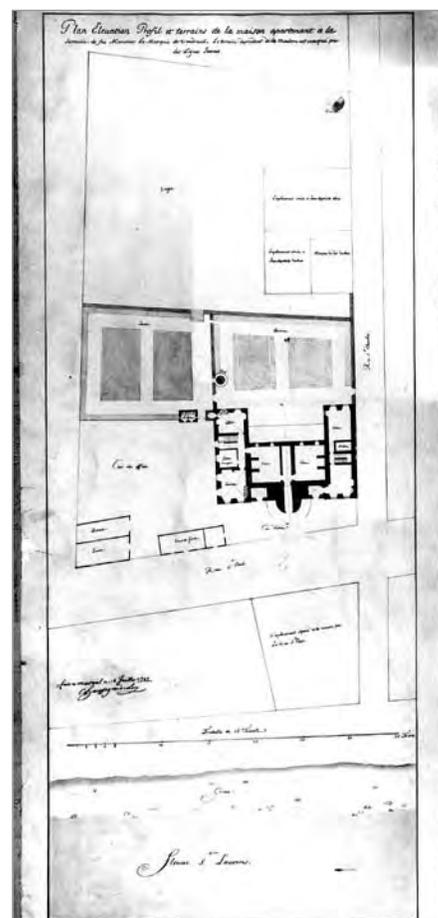
Le plan de 1731 (ill. 4) représente une version des aménagements très proche du plan spécifique dressé le 17 juillet 1726 par Jean-Baptiste Angers et René de Couagne, mandatés à cet effet par le procureur du roi. Dorénavant, une grille permet d'accéder à la maison ; un



ILL. 4. CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH, 1731, « PLAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LA NOUVELLE FRANCE 1731 », JARDIN DE VAUDREUIL, 400 TOISES, 2 OCTOBRE, PLAN MANUSCRIT, 51,3 X 70,7 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, 03DFC480B.



ILL. 5. ANGERS, JEAN-BAPTISTE ET RENÉ DE COUAGNE, 1726, « PLAN, ÉLÉVATION, PROFIL ET TERRAINS APPARTENANT À LA SUCCESSION DE MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL », 17 JUILLET, PLAN MANUSCRIT AVEC RETOMBES, 51,5 X 12,7 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, PARIS, CARTES ET PLANS, MARINE, C7, NO 340, PIÈCE 13BIS, DOSSIER VAUDREUIL.



ILL. 6. CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH, 1727, « PLAN, ÉLÉVATION, PROFIL ET TERRAINS APPARTENANT À LA SUCCESSION DE FEU MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL », 25 TOISES, 15 JUILLET. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, PARIS, CARTES ET PLANS, MARINE, C7, NO 340, DOSSIER VAUDREUIL.

mur maçonné circonscrit la cour et l'espace adjacent, plus au nord. Le parterre de broderie, placé immédiatement à l'arrière de la demeure, est également entouré d'un mur de pierre. Au-delà s'étend le reste du jardin, composé de quatre carrés. La propriété couvre la quasi-totalité de l'espace compris entre la rue Saint-Paul – sur laquelle donne la façade – et la rue Notre-Dame, et elle borde la rue Saint-Charles sur presque toute sa longueur.

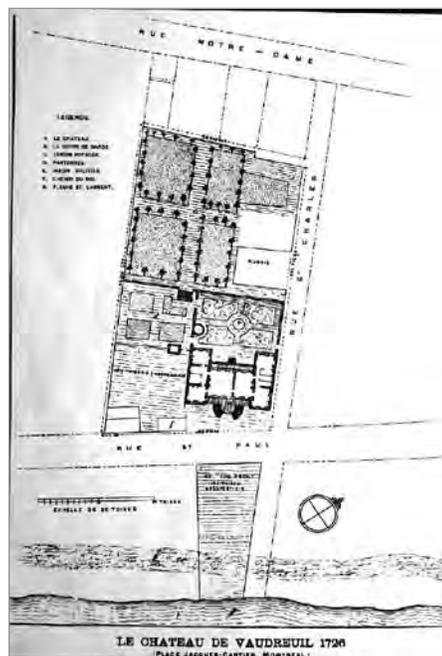
Le premier plan de la succession de Vaudreuil est dressé en 1726 (ill. 5), au moment de l'inventaire des biens. Un second plan, portant la signature de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, est complété l'année suivante, en juillet (ill. 6). Les deux plans offrent peu de différences quant aux parties du jardin et à la disposition interne.

Il existe également un troisième plan : « Le château de Vaudreuil 1726 » (ill. 7) ; il s'agit d'une copie d'un plan conservé par Archibald Chaussegros de Léry McDonald. Bien que cette version reprenne l'ensemble des éléments du plan initial et présente distinctement les trois parties du jardin, à savoir le parterre, le verger et le potager, la légende en est plus sommaire. Ces distinctions étant établies, nous utiliserons le premier plan pour décrire les aménagements extérieurs.

Le relevé de 1726 fournit d'abord les dimensions du terrain, soit une superficie de mille deux cent onze toises¹ : deux cent soixante et un pieds sur la rue Saint-Charles et trois cent trente-trois pieds sur la limite intérieure, cent soixante-huit pieds en façade sur Saint-Paul et cent soixante-dix du côté opposé. Du côté sud de la rue Saint-Paul, face à la résidence, un terrain

de soixante-quatre toises appartient aussi au marquis ; il a été acquis pour préserver la vue sur le fleuve. Une maison située sur la rue Saint-Paul a davantage de valeur, ainsi que le signale Claude-Thomas Dupuy quand il évalue la maison de Claude de Ramezay :

On peut encore trouver le prix par celui qui a été marqué au sujet de l'estimation de la maison de feu M. le Marquis de vaudreuil sur quoi il faut observer que les terrains de la haute ville tel qu'est celui-cy dans un endroit reculé du commerce se vendent moins qu'a ce qu'on appelle la basse ville vers le marché².



ILL. 7. « LE CHÂTEAU DE VAUDREUIL 1726 ». | D'APRÈS UN PLAN EN LA POSSESSION D'ARCHIBALD CHAUSSEGROS DE LÉRY MACDONALD, DANS BENJAMIN SULTE, 1884, *HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, 1608-1880 : ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES, VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR*, MONTRÉAL, WILSON ET CIE ÉDITEURS, VOL. 8.

Le plan contient également un relevé précis des parties de la propriété. Une avant-cour précède l'escalier et le perron (L) ; une grande cour (V), regroupant remise (N), écurie (O), corps de garde (P) et commodités pour les domestiques (M), est aménagée dans la partie est et se trouve complètement séparée de l'entrée principale. L'accès au potager (S) peut se faire à partir de la cour ou du parterre (T) ; murs, clôtures et escaliers séparent ces espaces entre eux et avec le jardin fruitier (R), situé à l'arrière (ill. 8).

L'organisation interne des espaces dominés par les végétaux est simplement esquissée par quatre carrés de dimensions semblables ; le parterre bénéficie en plus d'un aménagement central, qui pourrait être une fontaine, un cadran solaire ou une autre pièce décorative, et d'un puits situé en retrait. De la grande salle (A), de la grande chambre (B), situées



ILL. 8. AGRANDISSEMENT D'UNE PARTIE DU PLAN D'ANGERS ET DE COUAGNE (ILL. 5).

à l'étage noble, et des cabinets (C) dans les ailes latérales, on a une vue directe sur le parterre ; la terrasse à l'arrière offre le même avantage, alors que l'escalier qui la complète, aménagé au centre du bâtiment et dans l'axe central du parterre, en autorise l'accès. La glacière (Q) se trouve à l'angle nord-ouest du terrain, à proximité du verger. L'intendant Dupuy, qui rédige la correspondance relative à l'estimation de la maison, en 1727, écrit : « du reste la maison est gracieuse et très bien distribuée à quelque chose. Bâtie avec convenance pour sa destination en belle veüe et sans la pouvoir perdre au moyen de la place devant [...] bâtimens cours et jardins avec les arbres fruitiers qui y sont complantés » et précise que les « écuries, remise, mur de clôture, puits et canals » sont en maçonnerie³.

Ce jardin, qui complète une résidence nobiliaire canadienne, se présente comme un modèle de jardin d'agrément urbain constitué de trois parties essentielles – parterre, jardin fruitier, potager – rehaussées par la présence de l'eau et organisées pour le plaisir de la vue et

pour l'usage de son propriétaire. Ces espaces forment un tout avec le bâtiment et s'intègrent à l'aménagement général de la propriété qui possède également cour et avant-cour, bâtiments de service et équipements utilitaires (puits et glacière). Enfin, l'occupant s'est réservé un espace qui lui permet d'apprécier le paysage environnant et, de façon non équivoque, le fleuve. Bien que moins élaboré mais porteur des mêmes usages et de la même signification, nous verrons ci-après comment se présente le jardin de Claude de Ramezay, à la même période.

LE JARDIN DE LA MAISON DU GOUVERNEUR CLAUDE DE RAMEZAY

Les plans de Montréal et les plans spécifiques illustrant la propriété du gouverneur général et du gouverneur de Montréal sont liés par des circonstances semblables. Claude de Ramezay, un temps gouverneur de la ville des Trois-Rivières (1690-1699), puis de Montréal (1704-1725), à sa mort lègue à sa veuve une belle maison avec jardin et verger, donnant sur la rue Notre-Dame, mais aussi beaucoup de dettes. Compte tenu de la situation, celle-ci propose au représentant du gouvernement d'acheter une partie ou la totalité de sa propriété en vue de l'utiliser comme résidence pour l'intendant lors de ses séjours dans la région. La transaction sera éventuellement conclue et la maison occupée durant plusieurs années par l'intendant Gilles Hocquart, au gré de ses passages dans la ville. En octobre 1727, Claude-Thomas Dupuy, écrivant au ministre de la Marine, mentionne l'utilisation des plans de la ville pour mieux faire connaître outre-mer la situation des deux résidences ; il souligne le parallèle des deux démarches :

j'ay eü soin de faire marquer sur le plan général d'une maniere distincte les

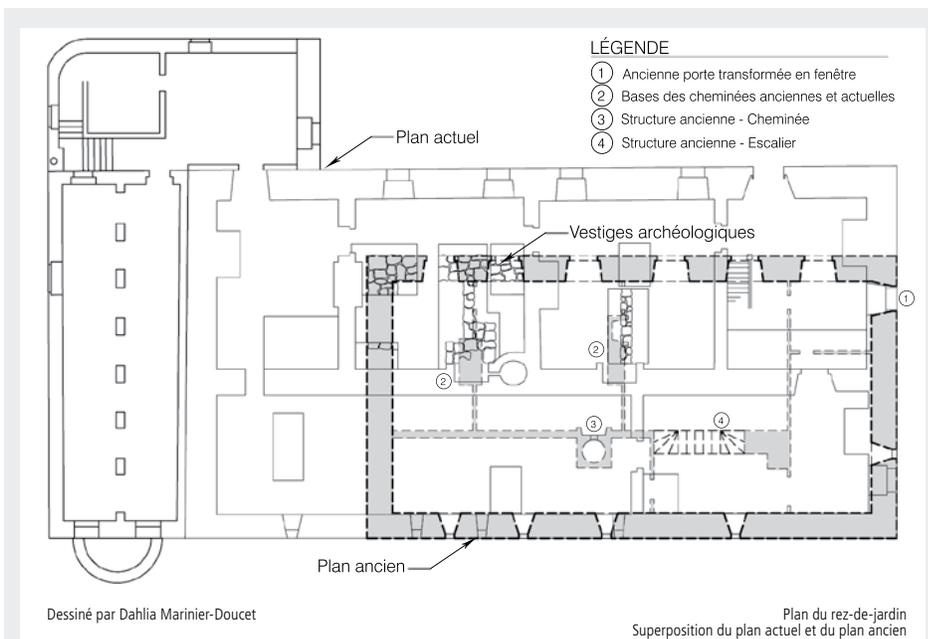
emplacements de ces deux maisons tant de celle de feu M. le marquis de vaudreuil que de celle de M de Ramezay pour que vous ayés le tout sous les yeux et que vous y metiés vous même l'estimation⁴.

Il avait auparavant, précisé :

Comme il n'y a point eü de commission du Roy au sujet de la maison de madame de Ramezay je n'en ay point fait faire de proces verbaux d'estimation en forme, mais j'ay chargé le S. Raimbault d'y employer les memes experts, ala suite de l'operation qu'ils ont faite de la maison de feu M. Le marquis de Vaudreuil, de sorte que pouvans penser avoir prêté le serment pour l'un et pour l'autre ils fussent plus attentifs à ne dire que la verite⁵.

J'ay fait faire par M dugué le plan tant de la maison que du verger avec la disposition sur ce verger de la destination qu'en fait madame de Ramezay. Je joins les plans à cette lettre⁶.

Quatre documents récemment découverts permettent dorénavant de situer avec précision le jardin de Claude de Ramezay et de comprendre le morcellement progressif de la propriété après la mort du gouverneur. Tout d'abord, deux mémoires de la main de l'intendant Dupuy contiennent une description et une évaluation des lieux, suivies de propositions en vu de leur utilisation comme domaine royal⁷. Ces documents ne seraient cependant pas complets sans les plans auxquels ils réfèrent, en l'occurrence deux plans découverts au cours de notre recherche⁸ et représentant, pour l'un, la maison et la disposition des trois étages et, pour l'autre, l'ensemble de la propriété, y compris la localisation du potager et du verger. Le « Plan de la maison de madame de Ramezay » (ill. 9) et le « Plan de la Maison, Jardin et verger de Madame de Ramezay » (ill. 10) sont directement liés

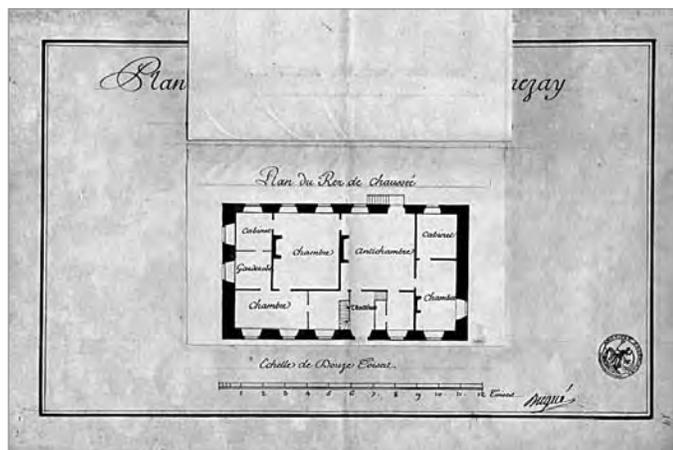


Récemment, une série de plans illustrant le Château Ramezay, datés de 1727, a été retrouvée dans un fonds d'archives en France. Il s'agit là d'une découverte importante au sujet de cet édifice historique unique dont la première construction, commandée par le gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay, remonte à 1705. Jusqu'à maintenant, les plus anciens plans connus du Château dataient des années 1830.

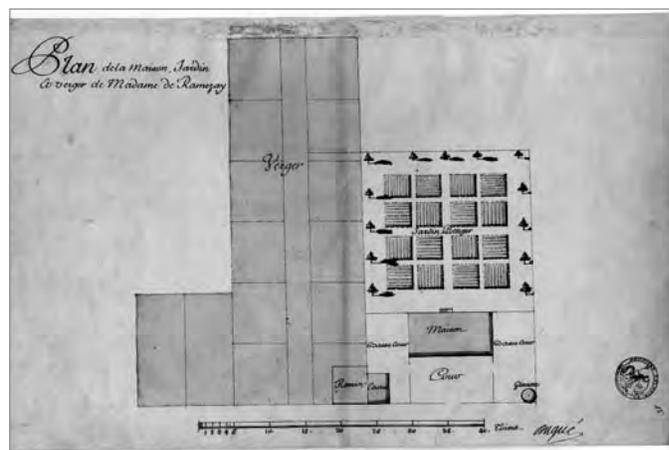
Nous savions que la Compagnie des Indes, qui acheta la résidence des héritiers de Ramezay en 1745, avait procédé à un agrandissement du bâtiment en 1755-1756. En 1973, des fouilles archéologiques avaient mis au jour la maçonnerie du coin sud-est des fondations du Château de 1705. En prenant comme point de repère ce coin sud-est, nous avons procédé à la superposition du plan de 1727 à celui d'aujourd'hui. Cet exercice nous a permis de constater que les murs nord et ouest auraient toujours été au même endroit. Ce fait renforce l'idée d'un « rétablissement et augmentation », comme le stipulait le contrat octroyé au maçon en 1755 (dont nous avons déjà copie), et non d'une reconstruction complète. D'ailleurs, plusieurs autres éléments du bâtiment de 1705 semblent encore être présents aujourd'hui. À partir de ces plans, des recherches plus poussées nous permettront de mieux documenter l'histoire du Château et de l'architecture en Nouvelle-France.

Le Château Ramezay, un des plus beaux exemples de l'architecture du dix-huitième siècle, premier édifice classé par la Commission des monuments historiques du Québec en 1929, a été témoin de nombreux moments forts de notre passé. En ses murs, « l'esprit du lieu » conserve toutes ses strates historiques, dont tout particulièrement l'époque de Ramezay, pierre d'assise de toute l'histoire originale de cet édifice.

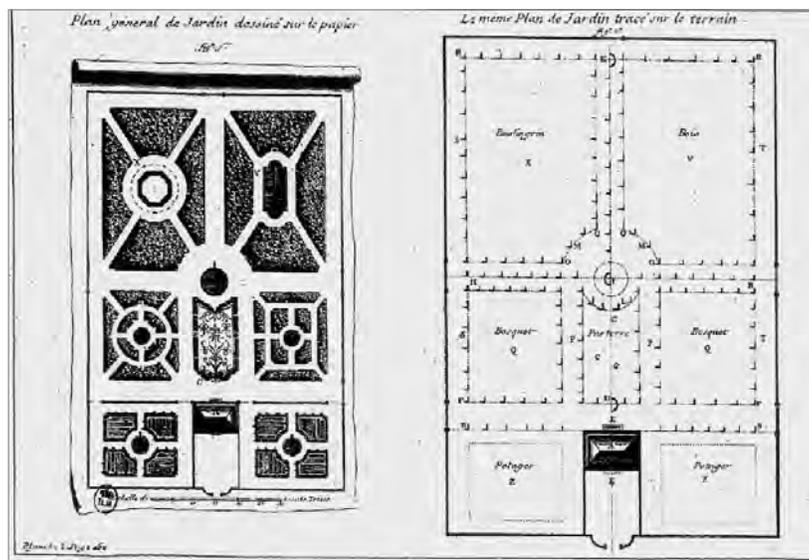
André Delisle
 Directeur général et conservateur
 Musée du Château de Ramezay



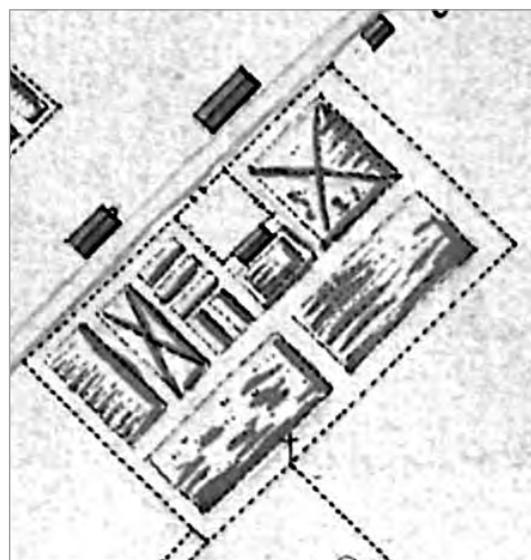
ILL. 9. DUGUÉ, 1727, « PLAN DE LA MAISON DE MADAME DE RAMEZAY », PLAN MANUSCRIT AVEC RETOMBES POUR LES TROIS NIVEAUX DE LA MAISON. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, COLLECTION MOREAU DE SAINT-MÉRY, GUYANE, F/3/289/14.



ILL. 10. DUGUÉ, « PLAN DE LA MAISON, JARDIN ET VERGER DE MADAME DE RAMEZAY », 1727, PLAN MANUSCRIT. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, COLLECTION MOREAU DE SAINT-MÉRY, GUYANE, F/3/289/15.



ILL. 11. DEZALLIER D'ARGENVILLE, ANTOINE-JOSEPH, 1747 [4E ÉD.], « PLAN GÉNÉRAL DE JARDIN DESSINÉ SUR LE PAPIER », LA THÉORIE ET LA PRATIQUE DU JARDINAGE, OU L'ON TRAITE À FOND DES BEAUX JARDINS APPELÉS COMMUNÉMENT LES JARDINS DE PLAISANCE ET DE PROPRIÉTÉ, PARIS, CHEZ PIERRE-JEAN MARIETTE, PLANCHE 1, P. 260.



ILL. 12. DE VILLENEUVE, ROBERT, 1685, « PLAN DE LA VILLE ET CHATEAU DE QUÉBEC, FAIT EN 1685 MEZURÉE EXACTEMENT PAR LE SIEUR DE VILLENEUVE » (PARTIE), 100 TOISES, 13 NOVEMBRE 1685, PLAN MANUSCRIT, 55,8 X 81,8 CM. | ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CAOM, AIX-EN-PROVENCE, 03DFC3498.

aux mémoires de Claude-Thomas Dupuy ; la correspondance sur plusieurs points a été établie et elle permet de confirmer cette hypothèse.

Une démarche semblable à la précédente sera effectuée pour l'examen de la représentation du jardin de Claude de Ramezay. Dans un premier temps, nous questionnerons les formes et l'évolution

du jardin dans la cartographie de la ville de Montréal de 1717 à 1734 ; par la suite, l'examen des plans spécifiques permettra de compléter la description des lieux.

Dès 1717 (ill. 2), la disposition de la maison et du jardin, représentée sur le plan de la ville, correspond de près au plan particulier de 1727 (ill. 10). La cour avant est circonscrite par un mur de pierre qui se

termine d'un côté sur le mur ouest de la maison et de l'autre à l'écurie, établie le long de la rue Notre-Dame. Le verger fait suite à l'écurie et longe aussi la rue Notre-Dame ; le jardin composé de plusieurs carrés se trouve à l'arrière de la demeure et se prolonge en entonnoir jusqu'à la rue Saint-Paul. En 1725 (ill. 3), la situation est pratiquement inchangée. En 1731, la composition des espaces extérieurs est conser-

vée, mais la superficie de la propriété est réduite et il n'y a plus d'accès direct à la rue Saint-Paul. En 1734⁹, le verger a disparu et seul subsiste le jardin arrière.

Le plan portant spécifiquement sur la propriété de Claude de Ramezay a l'avantage de nous renseigner sur l'organisation interne et sur la relation des parties entre elles. Le « Plan de la Maison, Jardin et verger de Madame de Ramezay » (ill. 10) est un bel exemple de la disposition des espaces extérieurs et des dépendances, semblable à ce qui figure, mais dans une version moins élaborée, dans les traités de jardinage de l'époque, notamment celui d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville (ill. 11). Sa simplicité le rapproche des jardins du domaine de Talcy¹⁰ : juxtaposition de carrés offrant fonctionnalité et ornementation.

L'espace extérieur est composé d'une porte aménagée dans le mur qui isole la maison de la rue, débouchant au centre de l'avant-cour, face à la résidence ; de part et d'autre de cette cour, deux portes aménagées dans les murs perpendiculaires donnent accès à deux basses-cours distinctes comportant, pour l'une, la glacière et, pour l'autre, l'écurie. La disposition des pièces de la maison est en lien avec les aménagements extérieurs. Au rez-de-chaussée et à l'étage, une série d'ouvertures dans le mur arrière donnent sur le « jardin potager », alors qu'un escalier au rez-de-chaussée permet d'y accéder directement. Bien que Dugué¹¹ désigne cet espace comme potager, l'attention portée à la représentation du jardin, sa composition formelle en quatre grands carrés et la rangée d'arbres qui complète l'aménagement donnent à penser qu'il remplissait une fonction à la fois utilitaire et d'agrément.

Sur le plan de 1727, le verger occupe un espace en « L » qui s'étend au-delà du

potager et qui diffère de la représentation sur le plan de Montréal de 1725 ; son état correspond toutefois à la description qu'en fait Claude-Thomas Dupuy, dans le document annexe, et met en évidence sa valeur marchande, compte tenu de ses dimensions importantes :

Le verger qui contient scavoit la majeure partie a costé et joignant le terrain limité pour la Maison dix neuf toises trois pieds et demy de front sur le niveau de la rüe notre Dame et 18 toises deux pieds sur le niveau de la rüe St Paul et cinquante et une toises trois pieds de l'une desdites rues à l'autre, et l'autre partie dix sept toises sur le niveau de ladite rue notre Dame sur quatorze toises de proffendeur, peut se diviser par emplacement dont douze sur la majeure partie en formant une rüe au milieu de vingt quatre pieds de large et deux dans l'autre partie sur la rüe notre Dame ce qui produisoit à madame de Ramezay, 14 à 15 000 livres en les donnant à constitution de rente aux preneurs suivant lavis des personnes qui en ont fait la visite¹².

En réalité, le plan spécifique est conforme aux représentations sur les plans de 1717 (ill. 2) et de 1725 (ill. 3) ; Dugué a simplement inclus dans la superficie du verger la pointe du jardin qui se terminait à la rue Saint-Paul, ce qui permettait de vendre une bande de terrain où il serait possible de subdiviser l'espace et d'autoriser l'aménagement d'une nouvelle rue. Le plan du jardin et du verger sert à illustrer la faisabilité d'une proposition d'affaire et non à mettre en valeur les aménagements extérieurs. L'auteur du plan n'avait donc pas intérêt à insister sur la composition et la valeur ornementale de ces espaces. Ce sont notamment l'envergure de la superficie consacrée en jardin et, plus précisément, le verger, qui accroissent l'attrait de la propriété, compte tenu de sa valeur foncière. À titre comparatif, Dupuy évalue la maison et le

jardin, sans le verger, à vingt-huit mille deux cent quarante-cinq livres¹³.

L'importance du jardin et du verger de Ramezay à sa résidence de Montréal a dû nécessiter l'embauche d'un jardinier, situation cependant non documentée. Par contre, un contrat intervenu entre Claude de Ramezay et Gervais Chesnon, jardinier embauché pour un an en 1693¹⁴ pour s'occuper du jardin du gouverneur résidant alors à Trois-Rivières, apporte un élément de réponse. On constate chez le gouverneur une constante dans le souci d'aménager un jardin dans ses deux lieux de résidence officielle.

Ce plan nouvellement retrouvé confirme, dans un premier temps, la présence de jardins attenants à la résidence de Claude de Ramezay. Il permet d'obtenir une image précise de l'organisation de la propriété. Chez ce dernier, comme chez le marquis de Vaudreuil, la disposition des espaces extérieurs reprend le modèle déjà apparu à Québec au siècle précédent et dont témoigne Robert de Villeneuve dans son plan de 1685 (ill. 12).

La maison du gouverneur de Ramezay correspond à la demeure de petite noblesse campagnarde – entre autres, par la prédominance des espaces vivriers pouvant aussi offrir des zones d'agrément –, un modèle français qu'on pouvait également transposer dans les agglomérations. Cette découverte a aussi le mérite de mettre un terme aux spéculations imprécises sur la forme réelle du jardin du gouverneur Claude de Ramezay.

NOTES

1. Une toise compte 6 pieds français ; elle correspond à 1,94 mètre ou 6,4 pieds anglais.
2. Archives nationales de France, CAOM, dossier Claude de Ramezay, E344bis, feuillet 4, document non paginé.

8. Archives nationales de France, Paris, dossier Vaudreuil, Marine, C7, n° 340.
3. *Ibid.*
4. Archives nationales de France, CAOM, dossier Claude de Ramezay, E344bis, feuillet 7, non paginé ; quant au « plan général » dont il est question, il s'agit sans doute de celui réalisé par Dugué en 1726 : « Plan de la ville et des fortifications de Montréal relatif au mémoire ci-dessus », 19 août, Archives nationales de France, CAOM, Aix-en-Provence, 477/5pfb et 478/5pfb.
5. *Id.*, feuillets 1 et 2.
6. *Id.*, feuillet 6.
7. *Ibid.* Le premier mémoire s'intitule « Au sujet de l'Emplacement et du verger de Madame de Ramezay » et comprend deux pages. Le second s'adresse à Monseigneur (sous-entendu, le ministre de la Marine) ; il contient neuf pages dans lesquelles Dupuy détaille l'évaluation qui a été faite de la maison et propose diverses solutions de rechange au ministre.
8. Au Musée du Château Ramezay, on savait que des plans de la propriété avaient été confectionnés au cours du Régime français, au moment du décès du gouverneur, mais ceux-ci n'avaient jamais été retracés. Nous les avons retrouvés en consultant la liste complète des plans de la collection Moreau de Saint-Méry, au CAOM, où ils avaient été classés dans la section « Guyane ».
9. Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 1734, « Plan de la ville de Montréal dans la nouvelle France », 300 toises, 15 (ou 16) octobre, Archives nationales de France, CAOM, Aix-en-Provence, 487pf.5B.
10. Weill, Joëlle, 2001, « Les jardins de Talcy, Loir-et-Cher », *Monumental – annuel 2001*, dossier « Jardins historiques », Paris, Éditions du Patrimoine, p. 48-49.
11. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver le prénom de M. Dugué.
12. Archives nationales de France, CAOM, dossier Claude de Ramezay, E344bis, « Au sujet de l'emplacement et du verger de madame de Ramezay », p. 1.
13. *Id.*, p. 3.
14. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Greffe Louis Chambalon, Québec, 30 octobre 1693.